



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le VINGT SIX du mois de MARS à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 18 Mars 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie FAUVET, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance : 18h30

Mme la Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Etaient présents :

M. FAUVET, A. GAILLARD, F. MARBACH, J. BORZYCKI, MH BOITIER, E. LEMONON, J. CHEVALIER, C. NEVE, H. HES, P. CRANGA, R. GEOFFROY, AM. ROBERT, JF PEZARD, D. FRANTZ, V. POULAIN, M. SAUZET-MATTEI, JF. DEMONGEOT, B. ROULON, P. GALLAND, B. ROUSSE, J. LORON.

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

C. GRILLET à Elisabeth LEMONON
A. VUE à Régine GEOFFROY
C. ROLLAND à Jean-François DEMONGEOT
P. RAFFIN à Bernard ROULON

Absents : JL DELPEUCH, N. MARKO **Secrétaire**

de séance : Alain GAILLARD

Points d'information générale :

Ouverture du centre de vaccination le 12 avril prochain à l'hôtel Dieu

La condition du quorum, posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est satisfaite.

Mme la Maire informe l'assemblée d'un ajout d'un rapport sur table : unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

1 - Fusion des deux groupes scolaires

Suite à la rencontre avec Mr Jérôme FRANCOIS, inspecteur académique de la circonscription MACON Nord le 13 janvier 2021, nous apprenons qu'il est prévu au vu des effectifs, pour la rentrée de septembre 2021 la suppression de deux postes d'enseignants (l'un sur Marie Curie et l'autre sur Danielle Gouze Mitterrand).

Afin de donner de l'attractivité aux écoles, il est proposé un projet d'école immersive (enseignements en français et en anglais).

Afin de ne pas mettre en concurrence les 2 écoles, il est alors suggéré de fusionner administrativement les 2 écoles

Suite à ces propositions, un travail de concertation a été mené avec l'IEN, les deux directrices d'école, les équipes pédagogiques et les élus. Ce projet permettra de n'avoir qu'un seul retrait d'emploi et non 2 et une décharge de direction à temps plein (et non plus 2 quarts de temps), ainsi qu'un mi-temps de poste UEP2A (pour les enfants allophones)

Il a été négocié une convention entre la Mairie et l'éducation pour mettre en place le projet d'école immersive et ne pas procéder à de nouvelles fermetures de classe dans les 3 ans qui viennent.

MH BOITIER, Adjointe au Maire, explique qu'un enseignant est détaché à temps plein pour assurer la direction des deux écoles, qui restent actuellement sur leurs sites respectifs et qu'il faut 7 enseignants parlant anglais. L'idée est aussi de prévoir la formation des enseignants déjà sur place.

M FAUVET, Maire, indique qu'une tentative de conclure une convention sur 5 ans avait été proposée mais cela a été refusé par l'Education Nationale.

MH BOITIER, Adjointe au Maire, précise que la convention est sur 3 ans et qu'elle peut être renouvelée une fois soit 6 ans.

B ROUSSE, Conseiller Municipal, indique que ce qui est dérangeant, ce sont les postes à profil dérogatoire au système actuel. Il est inquiet sur la notion de limite qui n'est pas précisé dans la convention. Faut-il préciser le fait que la moitié des postes soient profilés. ?

MH BOITIER, Adjointe au Maire, en prend acte et déclare que cela sera fait.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, fait remarquer qu'il faudra penser à la suite, notamment quand ces enfants entreront en collège.

MH BOITIER, Adjointe au Maire, répond qu'un point a d'ores été fait avec la direction du collège. C'est le sens aussi de l'attractivité du collège et du lycée

J LORON, Conseiller Municipal, souhaite savoir si les conditions de résiliation ont été revues, suite aux échanges de la commission ?

MH BOITIER, Adjointe au Maire, répond par l'affirmative et indique qu'il avait été demandé de préciser ces conditions, ce qui a été validé par l'Education Nationale.

J LORON, Conseiller Municipal, demande ce qu'il en est des enfants en difficulté ? Y a-t-il un suivi pour éviter qu'ils décrochent ?

M BOITIER, Adjointe au Maire, propose de créer un Comité de pilotage comme il en existe à Tournus pour s'assurer que les élèves en difficulté ne soient pas laissés.

P GALLAND, Conseiller Municipal, :aurait souhaité que cela apparaisse dans la convention

V POULAIN, Conseiller Municipal, précise que cela fait partie du cahier des charges de l'école immersive.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » décide :

- **de valider la fusion administrative des 2 groupes scolaires**
- **d'autoriser Mme la Mairie à signer la convention afférente**

2 - Dérogation sur l'organisation de la semaine scolaire

Organisation de la semaine scolaire pour l'année 2021-2022

Le code de l'éducation et notamment le Décret n° 2013-77 du 24-1-2013 paru au J.O. du 26-1-2013, définit l'organisation de la semaine sur 9 1/2 journées (5 jours), mais depuis le Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, l'organisation sur 4 jours est autorisée sur mesure dérogatoire, comme cela est le cas dans notre école. La dérogation avait été accordée pour 3 ans et le renouvellement devait avoir lieu pour la rentrée 2020, mais en raison de la situation sanitaire, une prolongation d'une année a été accordée.

Pour information, le renouvellement de la dérogation a été voté dans les 2 conseils d'école

B ROUSSE, Conseiller Municipal, intervient en disant que la norme était la semaine de 4,5 jours et indique que la majorité des chronobiologistes valident ces rythmes. Si un jour on devait prendre en compte le besoin des enfants plutôt que le choix des adultes, il serait bien que l'on revienne à 4.5 j. Nous nous abstenons sur ce point

MH BOITIER, Adjointe au Maire, indique que l'hémorragie dans le privé de l'époque, était parce que le privé était à 4j et le public à 4,5j. Il faudra en rediscuter mais peut-être pas tout de suite pour pouvoir retrouver nos niveaux d'avant ?

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, fait remarquer que cela concerne aussi des postes d'enseignants. Et les chronobiologistes ne sont pas tous d'accord et sont assez divisés sur le sujet.

P GALLAND, Conseiller Municipal, conclut en disant qu'à force de prendre en compte le bien-être des parents et des enseignants, on en oublie le bien-être des enfants.

Le Conseil Municipal, par 23 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS » décide de procéder au renouvellement de cette demande de dérogation pour une organisation de la semaine sur 4 jours.

3 - Plan numérique

La préparation des budgets de cette année a été l'occasion pour les directrices d'école de formuler leurs souhaits en termes d'investissements.

Pour l'école Danielle Gouze Mitterrand, Mme Rodier souhaitait continuer d'équiper les deux dernières classes en vidéoprojecteur interactif (VPI), PC et tableaux blancs interactifs.

La fusion prochaine des deux écoles, la volonté d'équiper au même rythme toutes les classes élémentaires et maternelles de nos écoles sont autant d'éléments qui ont conduit la collectivité à répondre à deux appels à projet :

- L'un proposé par l'**Education Nationale** pour équiper les classes élémentaires et bureau de direction d'un socle numérique (subventionné à 70%) et d'un espace numérique de travail (ENT) subventionné à 50%.
- L'autre proposé par la **Région Bourgogne Franche-Comté**, dans le cadre du Plan de Relance, dénommé « dispositif transformation numérique » s'adressant aux classes de primaire.

Les deux subventions sont cumulables avec toutefois la clause, exigée par la Région, d'une prise en charge par la collectivité d'au moins 20% des dépenses estimées. En complément de l'Etat (70%) et de la commune (20%), la Région interviendra donc à hauteur de 10% selon le programme d'équipement et le plan de financement tels que figurant dans le document joint en annexe.

Par ailleurs, l'école élémentaire du Sacré-Cœur a sollicité la ville afin de pouvoir bénéficier également de ces cofinancements. Une convention entre la ville et cet établissement devra être établie afin que le reste à charge de l'opération puisse être remboursé entièrement à la ville.

V POULAIN, Conseiller Municipal, précise que ce point est en lien avec l'école immersive qui, dans son cahier des charges, demande ces équipements

P GALLAND, Conseiller Municipal, souhaite savoir combien de classes dans le public sont concernées ?

MH BOITIER, Adjointe au Maire, répond que cela concerne toutes nos classes qui n'étaient pas équipées.

P GALLAND, Conseiller Municipal, demande de prévoir l'autorisation donnée à Mme la Maire de signer la convention avec l'Ecole du Sacré-Cœur.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE », décide :

- **D'autoriser Madame la Maire à mettre en œuvre ce plan d'équipement des écoles**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel**
- **De solliciter le concours financier et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour les montants de subvention tels qu'indiqués pour les écoles publiques**
- **De solliciter le concours financier de l'Education Nationale pour les montants de subventions tels qu'indiqués pour les écoles publiques et l'école privée**
- **D'autoriser Mme la Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.**
- **D'autoriser Mme la Maire à signer la convention avec l'école du Sacré-Coeur**

FINANCES 4 -Modification des tarifs pour « Cluny Séjour »

Madame la Maire rappelle que lors de la séance du 24 février dernier, le conseil municipal a adopté, à « l'unanimité » les tarifs pour Cluny Séjour.

Les consignes imposées par la crise sanitaire nous obligent à modifier certains tarifs tels que présentés dans le tableau joint en annexe.

P GALLAND, Conseiller Municipal, fait remarquer que sur les locations de salles, il y a un tarif été et un tarif hiver. Pourquoi n'y a-t-il pas un tarif hiver/été sur la privatisation du bâtiment. ?

M FAUVET, Maire, répond qu'il sera inclus et soumis à un prochain conseil municipal.

R GEOFFROY, Conseillère Municipale trouve que le tarif enfant est cher.

P GALLAND, Conseiller Municipal suggère de voir avec la responsable de Cluny séjour le profil des familles qui viennent.

M FAUVET, Maire, propose de préciser que le tarif enfant s'applique pour les mineurs de moins de 18 ans.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE » valide et adopte ces modifications tarifaires.

COMMANDE PUBLIQUE

5 - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat du gaz

Alain GAILLARD, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. En vertu des articles L331-1 et L441-1 du code de l'énergie, notre collectivité en tant que personne publique peut, elle aussi, s'affranchir du tarif règlementé de vente proposé par l'opérateur historique. Au vu des besoins propres en énergie, nous devons recourir aux procédures de la commande publique pour sélectionner nos prestataires .

Notre collectivité a passé le marché de fourniture en gaz naturel en 2019 pour une durée de 3 ans (délibération 2019-69 du 24-09-2019). Afin d'être le mieux armé possible pour le nouveau marché de 2022, il est proposé d'adhérer au groupement de la région Bourgogne Franche-Comté afin d'être inclus dans le prochain accord-cadre de gaz.

Cette adhésion à l'acte constitutif du groupement d'achat nous permettra d'être appuyé pour la définition technique de la procédure à suivre ainsi qu'à préparer les accords cadre et marchés subséquents passés sur leurs fondements. Cela sera un moyen d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir une meilleure offre tant sur le plan financier que dans le domaine de la maîtrise des consommations d'énergie par la proposition de services annexes d'efficacité énergétique et ainsi de contribuer à la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal souhaite savoir si cette adhésion nous permettra d'avoir des tarifs plus avantageux ?

P GALLAND, Conseiller Municipal, répond qu'on ne peut pas prévoir les tarifs qui sortiront à l'issue de l'appel d'offre mais le fait d'être plus nombreux devrait permettre normalement d'avoir des tarifs plus avantageux.

M FAUVET, Maire propose d'essayer de faire une estimation.

Le Conseil Municipal, à « L'UNANIMITE »

- *accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,*
- *autorise l'adhésion de la ville en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,*
- *autorise Mme la Maire à signer l'acte constitutif du groupement,*
- *autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Cluny et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,*
- *prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,*
- *donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.*

Questions diverses

Jean François DEMONGEOT, Conseiller Municipal représentant la liste « Cluny en Clunisois », a fait parvenir la question diverse suivante :

La situation de nos structures d'enseignement est aujourd'hui très fragile: des postes ou des heures d'enseignement sont supprimés dans les différents établissements tant en primaire qu'en secondaire et les conditions d'enseignement se détériorent.

Cette situation de crise risque de s'amplifier années après années.

Quelles politique et quelles actions comptez-vous mener pour que notre ville ne devienne pas une Cité en déprise scolaire ?

M FAUVET, Maire, lui demande s'il a des idées à proposer? Elle précise qu'aujourd'hui ils ont débattu de projets pour justement offrir des perspectives aux affaires scolaires

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, répond que pour eux l'école immersive que l'on vient de délibérer est une action défensive, pas offensive. Pour autant ils adhèrent à cette action mais cela n'est pas suffisant. C'est une question importante.

P GALLAND, Conseiller Municipal, partage l'inquiétude de JF DEMONGEOT mais précise que nous n'avons pas les moyens et les leviers. La question démographique se pose, celle du privé aussi. C'est un travail de longue haleine sur l'attractivité de nos territoires. C'est une question que nous devons discuter au niveau municipal et intercommunal

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, déclare qu'il faut stopper la spirale et agir dans le court, le moyen et le long terme. A court et moyen terme, agrandir le périmètre de recrutement des élèves du collège et du lycée. Il faut environ deux ans pour travailler sur une sectorisation. Il propose qu'une réunion soit organisée avec les services du rectorat, de l'IEN, la Région, le Département et les proviseurs et la Ville pour ouvrir nos établissements aux élèves du Val Lamartinien qui vont actuellement sur Macon, dont les lycées sont surchargés.

M FAUVET, Maire, lui répond qu'un travail sur ce dossier d'ouverture du périmètre est déjà en cours et qu'une rencontre a été faite avec le Proviseur et le Proviseur Adjoint.

MH BOITIER, Adjointe au Maire précise que cette demande a déjà été faite depuis plusieurs années, y compris au Lycée.

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, souhaiterait que les élus, majorité et minorité écrivent au Rectorat pour demander ce travail, que la Région et le Département se mobilisent. A moyen et long terme, mettre en place une véritable politique urbaine pour attirer les familles, avec la réhabilitation de logement et travailler sur la vacance de logements : que la Ville mette du temps agent pour appeler, convaincre les propriétaires non occupants, de réhabiliter et mettre sur le marché leurs logements. Cette nouvelle politique urbaine pourrait passer par la construction de nouveaux lotissements (pas de construction depuis 2001). Il déplore qu'il n'y ait eu aucune volonté de construire tout en préservant le paysage et l'environnement qui a conduit à une baisse de population.

P GALLAND, Conseiller Municipal intervient en disant que cette politique est vouée à l'échec. Ce ne sont pas des familles avec projet d'enfants qui construisent. Et dans 50 ans, ce sont des logements qui seront occupés par des personnes sans enfants et vieillissantes

JF DEMONGEOT, Conseiller Municipal, renchérit en disant qu'il ne s'agit pas que de vivre à Cluny mais aussi de travailler à Cluny et que rien n'a été fait sur les Zones d'activité. Il propose de faire l'extension de la zone St Germain pour permettre aux jeunes artisans de pouvoir s'installer et suggère de travailler à une future zone d'activité intercommunale, en direction de la RCEA. Il prend l'exemple de Dompierre les Ormes qui va voir sa ZA s'agrandir de 2 ha.

M FAUVET, Maire le remercie pour ces propositions qui sont toutes en discussion dans les différentes commissions, y compris dans les ateliers du SCOT animés par le PETR.

A GAILLARD, Adjoint au Maire, revient sur le propos concernant l'installation des artisans qui n'est pas totalement juste car des parcelles potentielles sont à vendre. Il a été constaté que les artisans souhaitent s'installer dans des bâtiments existants et beaucoup d'entre eux s'installent hors des zones artisanales, et préfèrent aussi parfois une location plutôt que des acquisitions. Il ajoute qu'il va y avoir des locaux qui vont se libérer.

E LEMONON, Adjointe au Maire fait remarquer que la ZA de la Gare est restée pendant 15 ans sans commercialisation des parcelles, comme d'ailleurs à Salornay. Il ne faut pas penser qu'à la construction neuve mais voir aussi avec le patrimoine existant et l'un n'est pas incompatible avec l'autre

P GALLAND, Conseiller Municipal, fait remarquer que les craintes soulevées sont légitimes mais il évoque aussi une autre problématique, celle de la reprise des entreprises d'artisans qui partent en retraite.

M FAUVET, Maire, propose un RDV à la prochaine commission développement économique de la CCC pour débattre des pistes, pour repérer les locaux vacants. Elle invite les conseillers à travailler sur le PLU de la ville, sur l'ensemble de nos projets et il est bien gardé en tête les objectifs d'attractivité.

La séance est levée à 19h45

Prochain conseil municipal le 7 avril 2021.